L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL —NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN 12 SEPTEMBRE 1849

COMITÉ EXECUTIF WHIG DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

SEANCE DU 30 AOUT 1849.

Le comité exécutif whig de l'Etat de la Louisiane, pensant que le moment est venu de s'organiser d'une manière définitive pour les élections de novembre prochain, et considérant qu'il n'a pas encore été désigné de candidats pour le Sénat et la Chambre des Représentans, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le comité exécutif recommande à leurs concitoyens whigs de se réunir dans les wards de leurs districts représentatifs, SAMEDI, le 15 septembre, ou plutôt, pour nommer des délégués qui représenteront chaque district représentatif à une Convention générale des whigs de la ville et de la paroisse. Cette Convention s'organisera à la Bourse St-Louis, le 22 septembre à 7 heures et demie du soir, pour désigner deux candidats pour le Sénat de l'Etat et les autres candidats pour les PLACES DE PAROISSE que les whigs jugeront convenable de nommer pour le plus grand intérêt du parti dans la ville et dans l'Etat.

II. Le comité recommande à leurs concitoyens de ne pas limiter le nombre des délégués qui seront envoyés par les wards de chaque district représentatif, mais ceux-ci devront nommer au moins cinq membres. La Convention, après s'être organisée, adoptera telle base de représentation qu'elle jugera convenable.

III. Après la désignation des candidats aux places publiques et particulières de toute la paroisse, le comité exécutif engage la convention à se subdiviser en conventions partielles représentant les districts représentatifs, pour nommer des candidats A LA CHAMBRE DES REPRESENTANS DE L'ETAT. Ces conventions partielles soumettront le résultat de leurs délibérations au comité exécutif, afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires pour assurer le succès des candidats nommés.

IV. Les précédentes résolutions seront publiées dans l'Abeille, le Bulletin, l'Orléanais, le Dic[illegible] et La Patria.

I. N. MARKS, Rapporteur.

VICTOR SERE, C. M. WATERMAN, Secrétaires.

SECOND DISTRICT—PREMIERE MUNICIPALITÉ.

WHIG MEETING.

Conformément à une résolution passée par le comité Central Whig, à sa séance du 30 août dernier, les votans whigs du second district sont invités à se réunir au meeting qui aura lieu mercredi soir, 12 courant, à sept heures, au café de Salvador Pratts, encoignure Douane et Remparts, afin de nommer des délégués à la Convention qui sera tenue le 22 septembre à la Bourse St. Louis.

WHIGS VOTANTS DU DISTRICT.

Meeting whig.

DEUXIEME WARD—3me MUNICIPALITÉ.

Les whigs du Deuxième Ward de la troisième municipalité sont invités à se réunir JEUDI SOIR 13 du courant, à 7 heures précises, au rendez-vous des DECLOUET GUARDS, au coin des rues Espagne et Levée, pour nommer des délégués à la Convention du 22.

LES VOTANS WHIGS.

SIXIEME DISTRICT REPRESENTATIF.—A un meeting des whigs du sixième district représentatif, tenu samedi soir, au café de M. Frank George, les personnes suivantes ont été nommées délégués à la Convention du 22 septembre:

PREMIER SIXIEME WARD—MM. Frank George, Joseph Davis, Thomas Norris, John Dolhonde, Thomas Wharton Collens, W. E. Murphy, Alex. Pujol, Louis Sere, E. Duplantier, V. Gourjon, F. Correjolles, C. J. Nixon, Jr., L. H. Sere.

PREMIER SEPTIEME WARD—George Pandelly, R. C. Cuyler, J. L. B. Coster, Louis Surgi, Alex. Juvenal, Albert Roux, E. Palfrey, H. F. Weiss, Gaston Frere, M. Barrière, J. B. Sennes, Victor Turcaud, Octave D. Fisher.

AVIS.

☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou accepter des commandes pour les propriétaires de l'Abeille, excepté M. E. Devergès, teneur de livres, et MM. E. Morin, Queret De La Neuville [illegible] août 1849.

MAGNE & WEISSE.

Marchandises nouvelles d'automne

C. YALE, Jr. & Co.,

No. 27 rue des Magasins,

REÇOIVENT par les steamers Falcon et autres leurs assortimens complets de MARCHANDISES SECHES, SOIERIES, Broderies et articles pour modistes,

Consistant d'un assortiment de belles SOIERIES, à carreaux, rayées et moirées, de couleur, [illegible] brochées et changeantes, satins noirs et de couleur, [illegible] blancs et noirs; gros d'Afrique, [illegible] figurés et glacés; Florence de toutes couleurs [illegible] en couleur, crêpe lisse, [illegible] MOUSSELINE DE LAINE ET CACHEMIRE [illegible] fantaisies, nouveaux [illegible] Ruban, &c. &c.

Dentelles et Broderies.

[illegible]

Schalls Echarpes et Mantelets soie.

Un assortiment complet de GANTS pour dame, homme et enfans, bas de soie, de coton, de [illegible] de toutes couleurs [illegible]

FRANGES, PASSEMENTERIES ET GARNITURES en soie [illegible] cordonnet, de fil de [illegible] pour toilettes.

Chapeaux de paille pour dames:

[illegible]

NOUVEAUTÉS RUBANS POUR CHAPEAUX, [illegible] satin et taffetas unis de [illegible]

Fleurs artificielles de tous genres, &c., &c.

[illegible] 8 sept.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Magasin de grains a été transféré du No. 19, rue Gravier, au No. 20, rue CANAL, nouveaux magasins sur la Levée.

Wm DINN, Agent.

EN magasin et à vendre par le soussigné:

110 barriques vin rouge St Emilion Nos 1, 2, 3, 4.
10 barriques vin rouge Macau Médoc,

25	do	do	St Julien Médoc.
20	do	do	Château Margaux.
25	do	do	Château Lafitte.
25	do	do	Château Léoville.
12	do	do	Cantenac Médoc.
10	demi-barriques	do	St Emilion Nos 1, 2, 3, 4.
5	do	do	Macau Médoc.
5	do	do	St-Julien Médoc.
3	do	do	Château Margaux.
25	do	do	Château Lafitte.
15	do	do	Château Léoville.
60	do	do	blanc Haut Saut. Nos 1, 2, 3
8	barriques	do	do No. 1.

35 barils vinaigre de vin blanc, de Menier frères.
20 barils de 20 galons Cognac A. Jouffron.
15 do 20 do do E. Lompuy.
2 pipes de 110 gal. chaque verit. Madère, (vieux)
[illegible] caisses de 12 bouteil. vin rouge St Julien Médoc.
[illegible] do de 12 do Cantenac Médoc.
[illegible] do de 12 do et 24 demi b. H. Brion.
[illegible] do de 12 do St Estèphe Médoc.
[illegible] do de 12 do Château Margaux.
[illegible] do de 12 do et 24 demi b. Chat. Léoville.
[illegible] do de 12 do et 24 demi b. Château Lafitte.
[illegible] do de 12 do et 24 do b. Gruau Larose.
[illegible] do de 12 do et 24 do b. v. b. H. Sauterne.
[illegible] do de 12 do et 24 do do Haut Barsac.
[illegible] do de 12 do et 24 do vins de Bourgogne.
[illegible] do de 12 do absinthe Bruneton & Co. etc.
100 do cerises, poires, abricots, à l'eau de vie.
150 do fruits assortis à l'eau-de-vie.
40 do de 12 b. et 24 demi b. liqueurs assorties.
25 do Curaçao grands et petits modèles.
20 do Marasquin grands et petits modèles.
75 do vin muscat de Frontignan.
20 do prunes sèches en paubans et en boites.
125 do olives, cornichons et anchois.
[illegible] do boites et 1/2 do sardines à l'huile.
3 do boites 2/3 et demi do ceps do.
2 do boites et demi do truffes au naturel.
2 do de 25 paniers anisette extra superfine.
[illegible] do de 12 bout. litres vides pour absinthe.
150 do de 12 do vides pour vins.
6 do de 25 paniers et pommonnelles pr anisette.
10 do de 12 sacoches eau de fleur d'oranger.
[illegible] paniers de 12 b. et 24 d. b. Champagne, Eagle brand
[illegible] do de 12 b. et 24 d. b. do Lafayette brand
[illegible] do de 12 b. et 24 d. b. do La Hache brand
[illegible] do de 12 b. et 24 d. b. do Heidsick.
50 do de 12 b. et 24 d. b. do Crème de Bouzy
[illegible] do de 6 b. guignolet première qualité.
[illegible] do de 12 b. et 24 d. b. huile Plagniol.
150 do de 12 b. de 18 et 22 onces du do.
125 do de 100 bouteilles 20 et 22 onces.
18 do de 100 do litres noirs.
35 do de 100 do avec cachets.
25 do de 100 do blanches pour liqueurs.
300 dames-jeannes de 1 et 3 gallons.
150 milliers bouchons fins, surfins et superfins.

Par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick Adams Gray, un nouvel envoi et toujours en magasin, un assortiment complet des meilleures manufactures, telles que:

Cabanas.	Diadema.
Sevillana.	Garantizada.
Figaro.	Lira de oro.
Puntualidad.	Dos Hermanas, &c.

J. N. RICULFI & Co., 17, rue Commune

VINS.

122 Barriques vin rouge, diverses marques et qualité supérieure.
25 demi barriques vin blanc Haut Sauterne, 1re qualité, à vendre en débarquement du navire La Sylphide, venant de Bordeaux, par

BOYER FRÈRES, 112, rue Chartres.

28 août

A VENDRE.

UNE SUPERBE HABITATION SUCRERIE, en plein rapport, située dans la Paroisse St Martin, Attakapas, ayant 600 arpens de superficie, ensemble la récolte de cette année et une trentaine d'esclaves des deux sexes du premier choix, MACHINE A VAPEUR, instrumens aratoires, chevaux, mulets, bêtes à cornes, charrettes, charrues, forge, magasin, bâtisses, cabanes, etc., cette sucrerie est susceptible de produire 300 boucauts par an, la MACHINE et les BATISSES en sont presque neuves, n'ayant eu que deux ans de services.

Le prix sera libéral et les termes des plus avantageux. C'est un bien de succession. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à M. E. Meunier, 54, rue Royale, ou à

CHS A. CASTILLO, 98, rue des Ursulines.

24 août—1m

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 12 SEPTEMBRE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRES.

PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.

DEUXIEME DISTRICT:
CHARLES M. CONRAD.

DECLOUET GUARDS.

Nous sommes autorisés à annoncer que l'Association des DECLOUET GUARDS se réunira tous les mercredi au soir, dans le local qui leur est affecté, au coin des rues Espagne et Levée, 3me municipalité.

LE TROISIEME SÉNATEUR.

Nous croyons devoir revenir sur les réflexions que nous avons faites l'autre jour au sujet de la proclamation du gouverneur. Nous avons soutenu et nous soutenons encore que le gouverneur a commis une grave omission en conservant indirectement à M. Reynolds le mandat de sénateur que celui-ci a perdu de droit et de fait en acceptant de Son Excellence elle-même les fonctions d'avocat de district. L'article 126 de la Constitution, est trop clair, trop explicite pour admettre l'ombre d'un doute. On ne peut pas exercer en même temps *deux places civiles salariées*. M. Reynolds ne peut pas être à la fois sénateur et avocat de district. En acceptant il y a quelques mois cette dernière charge, il a lui-même rayé son nom de la liste des législateurs. Il a cessé de l'être du moment où il a prêté serment comme avocat de district. Le caractère qu'il a perdu, rien ne peut le lui rendre si ce n'est une nouvelle élection.

Un journal neutre de la Seconde Municipalité, dont les sympathies sont plutôt démocratiques que whigs, reconnaît avec nous que M. Reynolds n'a plus le droit de siéger au sénat; mais il cherche à justifier le gouverneur en citant la 37e section de la loi de 1847 sur les élections dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson. Voici cette section:

Toutes les fois que le siége d'un sénateur ou d'un représentant deviendra vacant, il sera du devoir du gouverneur, *dans les cinq jours qui suivront celui où il aura été informé officiellement de cette vacance*, de publier une proclamation ordonnant une élection, etc., etc.

Le *Crescent* essaie d'expliquer de la sorte le silence que garde le gouverneur Johnson sur l'élection d'un troisième sénateur. En vertu de la loi précitée, il faut, disent nos confrères d'outre-canal, que Son Excellence reçoive un *avis officiel* de la vacance survenue dans le Sénat pour être autorisé à ordonner une nouvelle élection.

Nous ne saurions avec la meilleure volonté accepter cette justification du gouverneur. La constitution prime toutes les lois que peut voter la législature, et c'est elle que les autorités constituées doivent d'abord consulter. Les lois organiques sont sans doute destinées à étendre les clauses constitutionnelles, à en faciliter l'application, à les compléter, à leur donner leur véritable valeur. Nous ne l'ignorons pas, mais nous savons aussi qu'il y a des articles qui peuvent se passer de la glose législative, qui ne nécessitent pas de développement au moyen de lois organiques, et que la portée de ces articles ne saurait être affaiblie par le fait des chambres.

La section 37 de la loi de 1847 ne lie pas le gouverneur; elle impose seulement aux démissionnaires le devoir de transmettre aux bureaux du département exécutif l'annonce officielle de leur retraite. Elle exige également que le gouverneur lance l'ordre d'une nouvelle élection dans un délai stipulé. Nous y voyons par conséquent une double garantie pour le public, mais rien qui puisse paralyser l'action légitime du gouverneur. Il n'est pas interdit à celui-ci de convoquer les électeurs *avant de recevoir l'annonce officielle* de la retraite d'un législateur, mais il lui est défendu *de différer cette convocation* après avoir reçu officiellement l'annonce dont il s'agit. La différence est immense, comme on le voit. Interpréter autrement la section 37, c'est se jeter à corps perdu dans l'absurde. La loi de 1847 sur les élections deviendrait alors un véritable fléau; elle ouvrirait la porte à tous les abus, justifierait la confusion des pouvoirs et détruirait complètement l'esprit de la constitution.

Supposons que M. Reynolds ne transmette pas au gouverneur l'avis de sa retraite du sénat. Puisque M. Reynolds a négligé jusqu'à ce moment cette formalité, c'est qu'il pense probablement que les fonctions de sénateur et celles d'avocat de district ne sont pas incompatibles. Son intention, si nous ne nous trompons, est de retourner au sénat à la prochaine session et d'y attendre qu'on lui conteste son mandat. D'ici là il continuera à exercer l'importante charge qui lui a été confiée, et il ne donnera sa démission qu'au moment de rentrer au sénat. Mais nous l'avons déjà prouvé, et il ne s'est trouvé personne pour nous contredire, M. Reynolds a cessé d'être sénateur du moment où il a accepté une nouvelle place salariée. Il n'a pas plus le droit de siéger au sénat, qu'au premier venu de pénétrer dans une enceinte législative et d'y assumer un rôle. Pourquoi donc l'y laisserait-on rentrer? Est-ce que la Constitution est une lettre morte?

Nous dira-t-on maintenant que le gouverneur doit attendre un *avis officiel*? Mais, comme nous venons de le dire, il dépendrait alors de M. Reynolds d'entraver l'action du pouvoir exécutif en s'abstenant de toute notification.

Non, les législateurs n'ont pu avoir l'absurde pensée qu'on leur prête. La section 37 de la loi de 1847 ordonne au gouverneur de convoquer les électeurs dans un certain délai, mais on doit voir dans cette disposition une garantie publique et non une restriction gênante qui mettrait le gouverneur à la merci d'un législateur démissionnaire et priverait une partie de l'Etat de ses représentans.

Et puis que signifie l'*avis officiel* qui sert de base à la justification du gouverneur, lorsque celui-ci a lui-même livré à M. Reynolds son brevet d'avocat de district? Son Excellence n'est-elle pas assez renseignée? Ignore-t-elle que M. Reynolds n'est plus législateur?

Qu'on vienne maintenant nous parler encore d'avis officiel! Nous croyons en donner un très sage au gouverneur en l'engageant à modifier sa proclamation ou à la compléter par une notification spéciale.

On ne doit pas attendre la décision du Sénat. M. Reynolds, avocat de district, n'est pas plus législateur que nous ne le sommes en ce moment. Rien ne l'autorise à aller occuper une place à côté de ses anciens collègues. La Constitution est positive, l'article 126 n'offre aucune prise à l'équivoque. Donc, si le gouverneur comprend ses devoirs et veut les exercer en conscience, il s'empressera de réparer l'erreur qu'il a commise. C'est là pour Son Excellence une question d'honneur et de loyauté.

L'ILE DE CUBA.

L'article suivant a été publié dans le *Philadelphia Inquirer*. Les détails qu'il renferme, très intéressans par eux-mêmes, acquièrent une nouvelle valeur dans un moment où l'île de Cuba fixe l'attention de toute l'Amérique.

"L'importance commerciale, politique et militaire de Cuba ne doit pas être attribuée principalement à son étendue, bien que cette île soit la plus grande des Antilles, que son territoire soit aussi vaste que celui de l'Angleterre non compris le pays de Galles, et qu'il excède l'Etat de New-York de 3,755 milles carrés de superficie: Cuba doit son importance à sa position toute particulière, vis-à-vis des Etats-Unis et du Mexique. Elle est placée au sommet de la longue chaîne d'îles qui s'étend de l'Ouest à l'Est entre l'Océan Atlantique et la mer des Antilles. C'est le rempart du Golfe du Mexique: on ne peut y pénétrer que par deux issues; 1o par le détroit qui se trouve renfermé entre le Cap San Antonio, à l'extrémité occidentale de l'île, et le Cap Catoche qui forme l'extrémité la plus avancée de la côte du Yucatan; 2o par le bras de mer qu'enferme Hicacos, pointe septentrionale de l'île, et le Cap Sable qui termine au Sud de la péninsule de la Floride. L'île est très longue mais n'a pas une très grande largeur; possédant des rades sans nombre, les communications sont très faciles, d'un côté avec la Jamaïque, Haïti et les Bahamas; de l'autre, avec le Yucatan et la Floride.

"Cuba s'étend du cap Maysi, à l'est, jusqu'au cap San-Antonio, à l'ouest; elle décrit une ligne courbe de 790 milles. Dans sa partie la plus resserrée elle a vingt-deux milles de largeur. Vers le milieu de l'île, la largeur moyenne du nord au sud est de soixante-quinze milles. La périphérie de Cuba est d'environ 1,719 milles dont 816 au nord et 903 au sud. Sa superficie est de 55,000 milles carrés, et même de 64,000 milles carrés en y comprenant les petites îles semées sur la côte. Cuba dans sa conformation physique représente un long croissant étroit dont la partie convexe regarde le pole arctique. On trouve sur la côte du nord trente-sept ports où des vaisseaux de ligne peuvent mouiller en toute sûreté, dont les principaux sont Bahia, Honda, la Havane, Matanzas, Nuevitas, Naranjo, Nipe, Leviza et Zanamo. La côte du sud a treize ports parmi lesquels on remarque surtout Puerto Escondido, Guantanamo, Santiago de Cuba, Masia et Fagua.

"Le climat de Cuba est très agréable; de novembre en mai règne la belle saison; il pleut pendant le reste de l'année. La température moyenne à la Havane et sur la côte du nord est de 77 degrés; dans les mois les plus chauds elle s'élève en moyenne à 82 degrés; elle est de 74 degrés à l'intérieur et dans les localités élevées de 600 à 1,050 pieds au dessus du niveau de la mer. A la Havane, il fait froid lorsque le thermomètre marque 70 degrés.

"Le sol arable de l'île repose sur une base calcaire d'une nature poreuse. Ce sol est d'une extrême fertilité.

"L'île est très saine: la fièvre jaune ne règne que dans quelques-unes des plus grandes villes de la côte.

"D'après le recensement de 1846, la population s'élevait alors à 425,767 blancs, 323,679 esclaves et 149,226 personnes de couleur libres, formant un total de 828,752 habitans. La population de la Havane en 1846 était de 106,968 âmes; celle de Puerto Principe, de 19,168; celle de Santiago de Cuba, de 24,005; celle de Matanzas, de 16,686. D'après le recensement de 1841, la population blanche de Cuba ne s'était accrue dans l'espace de cinq ans que de 7,476 habitans.

"Pour ce qui est des récoltes, la différence des saisons n'existe pas; toute l'année est un long printemps. Les arbres sont chargés de fruits et de fleurs en décembre et en juin. Le pays est couvert de forêts vierges d'une grande magnificence.

"Cuba est la perle des mers. Elle est peuplée par une race chevaleresque qui s'agite impatiente sous le joug et aspire à la liberté. Elle a les yeux fixés sur la république des Etats-Unis!"

LE CHOLERA A CINCINNATI—Le Conseil de Salubrité de Cincinnati, dans un rapport qu'il vient de publier, fixe à 4,000 le chiffre des décès causés par le choléra, du 1er mai au 30 août dernier, dans la ville que nous avons nommée plus haut.

GRAND INCENDIE A LOUISVILLE.—Le feu s'est déclaré à Louisville dans la matinée du 3 de ce mois et a consumé plusieurs magasins et entrepôts. La perte est évaluée à $70,000. On croit que ce désastreux incendie est l'œuvre de la malveillance.

NOUVELLES MARITIMES.—Le navire de guerre américain *Supply*, commandé par le lieutenant Sinclair, est arrivé à Norfolk le 3 de ce mois, venant de Rio Janeiro.

Chronique Locale.

—Un mandat d'arrestation a été lancé par le recorder Seuzeneau contre un nommé Jules Lesprit, h. c. l., accusé d'avoir donné asile à un esclave.

—Lundi dans la nuit M. Joseph Myers a été blessé assez dangereusement par le watchman McCan de la 3me Municipalité. L'affaire sera appelée par le recorder Seuzeneau aussitôt que M. Myers pourra comparaître en Cour; en attendant, le watchman est en prison.

—Un homme de couleur nommé David, a été arrêté hier dans la 3me Municipalité pour avoir assailli et frappé M. Nogues, secrétaire du conseil de cette Municipalité. Nous avons entendu dire que ce même individu était fortement soupçonné d'avoir commis un vol assez considérable dans la 2me Municipalité.

—Le coroner a tenu hier enquête à bord du steamer Anna des Opelousas, sur le corps d'un homme nommé Perry. Verdict, mort d'apoplexie.

—Un affidavit a été fait devant le recorder Genois par J. Raffeis contre Angelo Verrego, qu'il accuse de lui avoir volé une somme de $6. Un warrant a été lancé.

—Charles Smith a été envoyé devant la 1re Cour de District par le recorder Seuzeneau, sous l'accusation d'avoir assailli M. T. Elstow.

—Patrick Cohen accusé d'avoir assailli et dangereusement blessé un esclave nommé Isaac, a été arrêté hier dans la 1re municipalité. Le propriétaire de l'esclave prétend que l'accusé a frappé son esclave d'un violent coup de brique à la tête et que sa vie est en danger. L'accusé sera examiné sous peu.

—Wm Lone a déclaré hier devant le recorder Genois que dimanche dernier des voleurs se sont introduits dans le bureau du greffier de la cour de district des E. U., rue Royale, et y ont volé une somme de $100.

—Hugh Gallagher, accusé d'avoir assailli et frappé un officier de police, a été envoyé hier devant la 1re cour de district par le recorder Genois.

SUICIDE.—Un homme blanc, dont on n'a pu dire le nom, s'est jeté du steamer Andrew Jackson au fleuve, hier après-midi. Il s'est noyé avant qu'on ait pu le secourir.

VENISE ET L'ARCHEVEQUE DE PARIS.

L'archevêque de Paris a adressé au ministre des affaires étrangères une lettre remarquable sur la situation de Venise et sur la nécessité de faire intervenir l'autorité morale de la France en faveur de l'héroïque cité des lagunes. Nous citerons la plus grande partie de la lettre de l'archevêque:

"Etranger à la politique, uniquement occupé, vous le savez, de mon saint ministère, je n'aime pas à me mêler des intérêts temporels des peuples, souvent si compliqués, mais, à mes yeux, c'est ici une question éminemment morale, une question de justice, d'humanité et de haute civilisation. Il me serait difficile de garder plus longtemps dans mon âme les douloureux sentimens que j'éprouve en songeant comment elle va être résolue. Je me souviens aussi que plus d'une fois, dans les temps anciens, l'Eglise éleva la voix pour défendre des cités et des peuples malheureux. Enfin je ne puis refuser un dernier effort, dont je rends, hélas! toute la faiblesse, et dont je ne crains que trop l'inefficacité, aux instantes prières des magistrats de Venise. Si leur délaissement est tel qu'ils soient obligés en quelque sorte d'avoir recours à nous pour plaider leur cause, jugez si nous pourrions avoir la cruauté de leur enlever cette dernière espérance, nous qui regardons leur cause comme si juste et si sainte.

"Venise pouvait prétendre à l'une de ces trois situations: ou l'indépendance complète, si la fortune des armes et l'appui des grandes nations de l'Europe la secondaient; ou une capitulation honorable, avec de sérieuses garanties pour l'avenir, si ses efforts étaient malheureux et ses espérances déçues; ou enfin, si elle était abandonnée de tout le monde et livrée à ses anciens maîtres, une soumission avec des conditions au moins tolérables, et qui laissassent sauves la vie et l'honneur de ses citoyens.

"La première espérance de Venise, celle d'une juste et légitime indépendance, je ne vous en parle pas, monsieur le ministre; j'en avais parlé à votre honorable prédécesseur. J'avais vite compris par ses paroles l'impossibilité de vaincre sur ce point les prétentions de l'Autriche, surtout depuis ses derniers succès en Italie. On n'aurait pu la forcer que par la guerre à reconnaître un semblable résultat. Il y aurait eu peut-être quelque gloire et quelque sagesse à le faire; mais nous sommes en des temps où l'on ne fait plus la guerre que pour des intérêts positifs et immédiats.

"Cela étant, arrivait pour Venise et pour ses amis la nécessité évidente de ne plus songer qu'à la seconde des éventualités, celle d'une honorable capitulation renfermant l'oubli du passé et la garantie de l'avenir. M. Drouyn de Lhuys promettait de mettre la diplomatie de la France au service de cette idée. Venise courbait la tête; elle faisait le douloureux sacrifice de ses droits les plus chers; elle voilait l'image de la patrie; elle annonçait aux souvenirs de son ancienne puissance, aux espérances de voir revenir au milieu de ses lagunes abandonnées le mouvement et la vie, la gloire et la richesse; elle faisait tout cela après une lutte héroïquement prolongée, après une révolution pure de tout excès, lorsque, défendue par son courage mieux que par ses retranchemens, entourée des sympathies de l'Europe, elle tenait encore son ennemi à l'écart. Venise faisait tout cela, mais l'Autriche n'était point satisfaite.

"L'Autriche se refuse à toute concession, à toute promesse de Constitution; elle n'écoute plus les représentations timides des puissances; elle se refuse à négocier. Seule elle veut dicter à la ville rebelle les conditions du présent et de l'avenir. Et quelles sont ces conditions? Sont-elles admissibles, tolérables? L'Autriche, qui ne veut rien se laisser imposer ni conseiller, mettra-t-elle dans ses procédés envers Venise au moins quelque générosité? N'obligera-t-elle pas cette ville infortunée à choisir entre la déshonneur et le désespoir?

"Se rendre à merci et sans conditions, charger le peuple du fardeau d'une dette énorme sous lequel il ne peut manquer de succomber, chasser de la ville 500 officiers de marine avec leurs familles et les envoyer sans ressources en exil, choisir parmi les premiers citoyens quarante victimes que le pardon de l'amnistie ne couvrira pas, établir un despotisme militaire sans frein et sans limites, avec un état de siége indéfini, accompagné d'exécutions quotidiennes et d'impôts arbitraires", voilà, dit-on, les conditions de l'Autriche; voilà comment elle punit le crime de ce peuple qui a osé profiter, à un moment donné, de la situation de l'Italie et de quelques circonstances favorables, pour se souvenir de son existence, et vouloir être lui-même.

"Venise ne peut pas accepter de pareilles conditions, et elle est résolue à s'ensevelir tout entière sous ses ruines avant d'y souscrire. La France, l'Europe civilisée, peuvent-elles permettre qu'elles lui soient imposées? Il n'y a donc plus d'union et de solidarité entre les peuples! il n'y a donc plus, par dessus les droits secondaires que peuvent donner des traités acciens ou des triomphes récens, les droits éternels de la justice et de l'humanité! il n'y a plus de principes inviolables pour garantir ce qu'il faut juste à un peuple de dignité, de force et de liberté pour ne pas mourir!

"Je sais ce que répond la politique. Nous n'avons que deux partis: laisser faire l'Autriche, la laisser user et abuser de la victoire, ou bien lui déclarer la guerre. La politique recule, et elle a raison peut-être, devant le dernier parti. Mais, pour moi, je ne croirai jamais que, la question réduite à ces termes, il n'y ait pas un milieu où l'influence de la France puisse se produire et s'imposer jusqu'à un certain point sans effusion de sang.

"On est fort, et l'on peut parler haut quand, dégagé de tout intérêt propre, on se fait les défenseurs des faibles et des opprimés. C'est un rôle qui convient à la France; il convient aussi, ce me semble, à l'Angleterre. Si ces deux puissances, dans une semblable affaire, agissaient de concert, l'Autriche, malgré son enivrement bien connu, résisterait elle long temps? Menacerait-elle de la guerre? Se chercherait-elle de nouveaux ennemis dans un temps où elle a tant de peine à résister à ceux qu'elle a déjà? Qu'elle poussât les choses à la dernière extrémité si on voulait lui imposer des sacrifices déshonorans, on le pourrait comprendre; mais quand on lui demanderait seulement de n'être pas trop cruelle et trop inexorable envers un peuple malheureux, redevenu par la force des armes et le jeu des révolutions partie intégrante de son empire, qui pourrait croire qu'elle voulût obstinément s'y refuser?

"Cette œuvre est digne de la France. Malheur au gouvernement qui assistera d'un œil sec à l'agonie et à la mort d'un peuple vaincu! Que dit l'histoire, et que dira à tout jamais la postérité de ceux qui ont laissé égorger et partager la Pologne? Venise est sans doute d'une moindre importance; mais le droit d'un petit Etat n'est pas moins sacré que celui des grands.

"Travailler au salut de Venise, ou empêcher du moins sa ruine totale, serait bien digne aussi du ministre qui dirige en ce moment nos relations extérieures. Son esprit élevé ne peut manquer de voir les principes qui se cachent ici, sous la brutalité des faits. Son âme noble et bien ouverte aux inspirations de la véritable liberté doit être remplie de sympathies pour une si grande et si touchante fortune. Oh! qu'il ne permette pas qu'on puisse dire un jour que la diplomatie française, sous son ministère, n'a pas tenté les derniers efforts pour arrêter les desseins impitoyables de l'Autriche et sauver d'une perte complète les Etats vénitiens!

"Je ne parle pas des promesses faites à Venise, des espérances qu'on lui a données, de l'appui même qu'on lui a prêté. Je parle uniquement de la France, des intérêts de sa gloire et de sa dignité. Je parle aussi de la gloire d'un ministre qui nous est cher. Je le conjure de tourner ses regards du côté de l'Adriatique, ou plutôt du côté de Vienne. Il y a là des envoyés de Venise repoussés, abandonnés. Qu'il vienne à leur aide, qu'il prenne en main leurs intérêts, et il est sûr d'acquérir des titres impérissables à la reconnaissance de tous ceux qui aiment la justice et haïssent l'iniquité.

"Vous me pardonnerez, monsieur le ministre, un langage que vous êtes si digne d'entendre, et je vous prierai de vouloir bien agréer la sincère assurance de ma haute estime et de mon dévouement le plus affectueux.

"MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE, *archevêque de Paris*."

SCENE DE VIOLENCE A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

La Patrie fait le récit suivant de la scène déplorable qui s'est passée aujourd'hui à la séance de l'Assemblée Législative:

"L'ordre du jour appelait l'examen de la demande en autorisation de poursuites contre MM. Sommier et Richardet, représentans du peuple, à raison d'un article publié par le journal *la Démocratie jurassienne*.

"L'un des deux inculpés, M. Sommier, a lu une défense qui accusait violemment le magistrat chargé de diriger les poursuites. M. Odilon Barrot a relevé sévèrement ces attaques, qui n'étaient pas justifiées par le droit de la défense. Le second inculpé, M. Richardet, a encore surpassé les violences de son collègue; il a tour à tour attaqué la magistrature, l'armée, la société française, dans tous les gouvernemens qui se sont succédé depuis trente ans.

"M. Detours ayant demandé lecture de l'article incriminé, une scène orageuse a éclaté, parce que la Montagne a voulu que cet article fût lu par son auteur et non par le rapporteur de la commission. La majorité a décidé que la lecture serait faite par le rapporteur. L'article est sous les yeux du public, il jugera si la liberté de la presse autorise un pareil langage. Au moment où le rapporteur, M. Dariste, lisait le passage qui contient les outrages dirigés contre la personne du président de la République, une lutte s'est engagée entre M. Pierre-Napoléon Bonaparte et M. Gastier, représentant de l'Ain, placé derrière M. Pierre Bonaparte. Celui-ci a donné un soufflet à son collègue; aussitôt M. Pierre Bonaparte a été entouré. Plusieurs représentants de la Montagne, exaspérés, criaient vengeance; l'un d'eux s'est précipité, une canne à la main, sur M. Bonaparte, qui a écarté ses vêtemens et découvert sa poitrine, comme s'il la présentait à des menaces de mort. Les huissiers sont accourus, et ont emmené, non sans peine, M. Pierre Bonaparte.

"M. Dupin s'est couvert, et la séance a été suspendue au milieu d'une émotion extraordinaire."

Voici en quels termes l'*Evénement* raconte les faits:

"Pendant la lecture silencieusement écoutée de l'article, qui était véritablement très injurieux pour le président de la République, un vif mouvement s'est tout à coup manifesté sur les bancs de la Montagne.

"M. Pierre Bonaparte, pâle et courroucé, venait de frapper au visage un représentant placé au banc au-dessous du sien, M. Gastier (de l'Ain).

"Exclamation, confusion, tumulte. Les représentans voisins et les huissiers séparent les adversaires, le président se couvre, la séance est suspendue.

"A la reprise, M. Dupin a posé la question de savoir s'il y avait insulte à l'Assemblée, et si, par conséquent, l'Assemblée devait évoquer l'affaire à son jugement, ou s'il y avait délit et s'il fallait laisser faire la justice.

"Une discussion orageuse a suivi.

"M. Odilon Barrot a déclaré que la question n'était pas du ressort de l'Assemblée, qu'un rapport et une demande en autorisation de poursuites seraient présentés dès demain, et que justice serait faite avec la plus haute impartialité.

"MM. Pierre Bonaparte et Gastier devaient cependant quelques explications à leurs collègues.

"M. Pierre Bonaparte a dit qu'il demandait collectivement pardon à l'Assemblée, mais que, provoqué par une injure grossière et directe, il n'avait pas pu se garder d'un mouvement de vivacité qui devait avoir ailleurs une autre suite.

"M. Gastier a protesté contre l'outrage, mais a nié qu'il eût lui-même insulté en rien M. Pierre Bonaparte.

"M. le président leur a fait enfin signifier à l'un et à l'autre l'ordre de se rendre dans un local désigné hors de l'enceinte législative.

"Puis, comme le tumulte ne s'apaisait pas, la séance a été de nouveau suspendue, et les représentans sont allés se calmer une demi-heure dans les bureaux.

"A leur retour, ils ont autorisé sans discussion nouvelle les poursuites contre MM. Sommier et Richardet."

Le même journal ajoute:

"Voici, au dire de plusieurs représentans, comment les choses se seraient passées entre MM. Pierre Bonaparte et Gastier:

"M. Gastier aurait semblé approuver le passage de l'article incriminé que lisait M. Dariste, et qui représentait le président de la République comme se promenant de bals en bals, le lendemain de l'exécution de Daix et Lahr.

"M. Pierre Bonaparte lui aurait dit qu'il calomniait le président.

"M. Gastier aurait riposté: "Imbécile!"

"C'est alors que M. Pierre Bonaparte aurait souffleté M. Gastier."

Voici sur le même sujet la version de la *Gazette de France*:

"L'Assemblée ayant demandé communication des articles incriminés, M. Dariste, rapporteur de la commission, procédait à cette lecture, lorsqu'un grave incident est venu jeter le plus grand tumulte dans l'Assemblée et suspendre la séance. M. Pierre Bonaparte venait de donner un soufflet à M. Gastier, représentant de l'Ain, vieillard de soixante-dix ans, qui siége à côté de lui au sommet de la Montagne.

"Nous renonçons à peindre cet incident regrettable et l'émotion qu'il a causée au sein de l'Assemblée. Deux fois la séance a été suspendue; enfin les représentans ont été obligés de se retirer dans leurs bureaux.

"Le ministre de la justice a annoncé que justice serait faite. M. Dupin a aussi fait part d'une lettre qu'il venait d'écrire au procureur général, pour le prévenir qu'un délit grave avait été commis au sein de l'Assemblée."

—Un journal de Paris publie la lettre suivante:

"Paris, le 11 août 1849.

"Monsieur le Rédacteur,

"Je viens vous demander la rectification de quelques parties de votre récit de ce qui s'est passé hier à l'Assemblée.

"Il n'est pas exact qu'*un représentant de la Montagne se soit précipité, une canne à la main, sur M. Pierre Bonaparte, qui a écarté ses vêtemens et découvert sa poitrine, comme s'il la présentait à des menaces de mort.*

"Je n'ai pas vu de représentant armé d'une canne se précipitant sur moi. Tous ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas homme à tolérer, chez qui que ce soit, une telle attitude à mon égard.

"Mon habitude, quand on m'attaque, n'est pas d'écarter mes vêtemens et d'offrir ma poitrine, mais de me mettre en défense.

"Je n'ai donc pas écarté mes vêtemens, et je ne m'attendais à aucun danger sérieux de la part d'hommes qui n'hésitent pas à se mettre vingt contre un. Je suis convaincu que, quand même mes amis et les huissiers ne m'eussent pas entouré, aucun de ceux qui me menaçaient, *de loin*, n'eût osé m'approcher.

"Ici, je dois vous prier de me permettre de déclarer qu'il n'est pas vrai, comme l'a prétendu M. Gastier, que j'aie disparu aussitôt. Chacun a pu voir que je suis resté assez longtemps en face de lui.

"Il n'est pas exact non plus que les huissiers m'aient emmené, *non sans peine*. Les huissiers n'avaient pas à m'emmener, car, dès que j'en ai eu l'ordre écrit du président, je me suis rendu à la questure avec M. le général Le Flô.

"Enfin, les huissiers, ne me conduisaient pas lorsque je suis monté à la tribune. Je ne crois pas non plus que je fusse fort pâle, et, en tout cas, cela ne m'aurait pas empêché de recevoir vigoureusement les agresseurs, comme je suis prêt à le faire en toute occasion et de toute manière.

"Veuillez, etc.

"P.-N. BONAPARTE, *Représentant du peuple*."

—On écrit de Vienne (Autriche), le 6 août:

"L'armée autrichienne va offrir au feld-maréchal comte de Radetzki, comme hommage de son respect et de son attachement, un bâton de maréchal en or entouré d'une branche de laurier du même métal, et dont chaque feuille portera le nom d'une des grandes journées où l'illustre capitaine s'est signalé. A l'intérieur du bâton sera placé un écrit sur parchemin constatant la présentation de cet hommage, et qui sera signé par le ministre de la guerre et par tous les généraux autrichiens investis d'un commandement en chef.

"Ce bâton de maréchal reposera sur un socle en argent supporté par six aigles pareillement en argent, et orné de trophées de guerre; le tout sera placé sur un piédestal en bronze provenant de canons enlevés à l'ennemi.

"L'exécution de cet ouvrage a été confiée à un des plus habiles orfèvres de notre capitale; il sera terminé dans le courant du mois prochain."

—On lit dans le *Journal des Pyrénées-Orientales* du 7 août:

"M. Martin Maillefer, consul de France à Barcelonne, vient d'être envoyé à Palerme. Les événemens de la Sicile donnent une très grande importance à l'administration de ce consulat, et ce changement est une preuve éclatante que le gouvernement français a une entière confiance dans ce fonctionnaire. Cependant on croit généralement que M. Maillefer quittera avec regret une ville où il avait su se concilier, par ses importans services, l'estime de ses compatriotes et celle des habitans. Il a constamment régné une harmonie parfaite dans les relations qu'il a eues avec les autorités militaires et civiles de ce pays. Il était lié d'amitié avec les personnes les plus respectables de la cité, qui le voient partir avec regret. M. Maillefer est remplacé par M. Herbet, ancien consul en Hollande, et qui a été sous-directeur du ministère des affaires étrangères."

DECEDE hier à dix heures A. M. VICTOR VISINIER, âgé de 40 ans. Les amis et amis de la famille sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 5 heures P. M. Le corps est exposé chez P. Levasseur, rue des Ursulines, entre Remparts et St. Claude.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Mardi, 11 septembre 1849.

Le marché au coton est calme, mais ferme. 300 balles ont été prises aux prix pleins.

Les autres marchés n'ont pas varié.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

REPARTIS.

Barque Margaret, Blenkin, pr Liverpool.
Sylphide, Umbert, pr Bordeaux.
Navire Harrisburg, Hamblin, pr Boston.

ARRIVÉS.

Barque Jno Carver, Lanekin, de Boston.
Rainbow, Jackson, de Matanzas.
Goelette Charran, Cox, de Kingston.
Jno Bell, Lodge, de Matagorda.

—STEAMERS—

Oregon, Heirn, de Mobile.
Gipsey, Ure, de Bayou Sara.
Mondiana, Larose, de Baliere.
Eliska, Landry, de Baton Rouge.
Andrew Jackson, Eckert, de St Louis.

LIGNE DE CUNARD.

D'ARRIVÉES.

Niagara, pour New-York [illegible] 25 Août
Europa, pour Boston [illegible] 1er Septembre

D'ARRIVÉE.

Niagara, de New York [illegible] 19 Septembre
Europa, de Boston [illegible] 26 Septembre

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente sans réserve et par catalogue, qui aura lieu aujourd'hui et demain 12 et 13 courant, par J. B. Blache, du stock de MM Talour frères, à leur magasin rue de Chartres encoignure Toulouse.

La vente commencera à 10 heures A. M.

☞ Le navire QUEBEC, capitaine Brewster, de New-York, est actuellement en déchargement au ponton No 2 de la Seconde Municipalité. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises à sur la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette.

11 sept

BERNARD TURPIN, ENCANTEUR, Rue de la Vieille Levée No 31.

13 sept—1a

UN jeune pharmacien, parlant le français et l'anglais, trouverait de l'emploi en s'adressant au bureau de cette feuille. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 12 sept

ON demande dans une famille résidant à la côte, paroisse de l'Assomption, une institutrice pouvant enseigner le français, l'anglais et la musique (le piano), le dessin, ou la peinture.

On exigera les meilleures renseignemens quant à la morale et aux capacités.

S'adresser à AUGUSTIN & THIBAUT, No 40, rue Conti.

12 sep—☞

Dissolution.

LA société existant autrefois sous la raison de DE FOREST & Co., a été dissoute ce jour de commun accord. M. Wm H. De Forest est nommé liquidateur de la société, et s'en servira du nom social pour les collections qu'il fera au nom de la dite société.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1849.

WM H. DE FOREST, N. W. CHITTENDEN.

Le soussigné continuera les affaires sous la même raison de De Forest & Co, pour son propre compte.

WM. H. DE FOREST.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1849.

14 sept—6f

A Louer.

UNE maison basse, rue de l'Union, No 66, entre Baronne et Philippa, avec quatre grands appartements à feu, deux cabinets et une galerie au rez-de-chaussée, deux belles chambres dans les mansardes, grande cour, parterre, cuisine, etc.—le tout en bon état.

Possession en sera donnée le 1er octobre.

S'adresser à EDWARD SHIFF, No 78, rue du Canal.

12 sept ☞

A LOUER.—Trois bâtisses en brique, rue Gravier, en face du nouveau théâtre de Placide, entre Carondelet et Baronne. Possession en sera donnée le 1er novembre.

S'adresser à EDWARD SHIFF, No 78, rue du Canal.

6 sept ☞

MARCHANDISES en déchargement et en magasin—300 paniers champagne; 300 caisses amandes de Fox.

Vin de Madère et Xerès en caisses; eau de vie J. J. Dupuy, A. Mereau, Gaulney, Pinet, Castillon & Co; vin de Porto.

10000 cigares assortis.
1000 caisses tabac assortis.
150 sacs poivre; 150 barils clous de girofle.
75 barils pois vache, maquereaux frais No. 3.
1000 onces sulphate de quinine.
300 barils whiskey Monongahela, à vendre par E. J. HART & Co, 25 rue Tchoupitoulas

12 sep

EAU-DE-VIE.—Véritable Cognac—25 demi-pipes 1re preuve, Celebrated Brandy Wine.

40	quarts pipe 1re preuve,	o		do	
20	huitième do		do	o	do
10	demi	do et 2 do d.	Nartigue & Bignourdan.		
40	quarts	do	do	do	
10	do	do	do J. & F. Martell.		
15	do	do	Bisquit Tricoche & Co.		
10	do	do 2de preuve,	Dick & Jones, colorée.		
5	demi	do	do	Cocq père & fils.	
10	do	do	do	Caminade & Co	
5	do	do	do	W. Raymond.	

En magasin et en entrepôt de la douane, à vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille-Levée.

12sept

GENIEVRE DE HOLLANDE—25 pipes de la marque bien connue, Nolet, double Eagle.

En magasin de la douane et à vendre par A. CARRIERE, 25 Vieille Levée.

12sept

VIEUX VIN DE HOCK—50 caisses qualité très supérieure, à vendre à bon marché pour clore une facture, par A. CARRIERE, 25, Vieille Levée.

12 sept

VIEUX VIN DE MEDOC, VIN SUPERIEUR—8 barriques vin de cru de Mme VeMernau, 1846
18 barriq. vin de cru de Froquoy Lalande, 1844.
25 do do do Millon Pauillac, 1844.

En magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25 Vieille Levée.

12sept

VIN MEDOC ORDINAIRE—60 barriques vin de cru, Vve Mernau, 1845 et 1847.

46	barriq. vin de cru	Vve Bochelot, 1845 et 1847.		
30	do	do	St Julien,	do
20	do	do	Haut Talence,	do
30	do	do	St Estèphe,	do
50	do	do	Bourg, 1er cru,	do
38	do	do	Chât. Bernoue,	do

En magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille Levée.

12sept

VIN BLANC en barils et en caisses—25 barils Haut-Sauterne, 1840.
40 barils Haut-Barsac, 1841.
50 do Haut Sauterne 1847.
200 caisses Haut-Sauterne, 1840.
100 do do Barsac, 1841.
25 do do do ordinaire.

En magasin et à vendre par A. CARRIERE, [illegible] Vieille Levée.

12sept

MEDOC SUPERIEUR en demi barriques—10 demi barriques Médoc 1844.
30 demi barriques Pauillac 1846.
20 do do St Estèphe 1847.

En magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille-Levée.

12sept

CHAMPAGNE supérieur de Dinet Peuvrel et Avise:
100 paniers de 12 bouteilles;
50 do de 24 1/2 do;

Tout récemment reçu et à vendre à prix très modérés par A. CARRIERE, 25, Vieille-Levée.

12 sept

GUIGNOLET D'ANGER—20 paniers de 12 bouteilles, 30 do de 6 do, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille-Levée.

12 sept

HUILE d'olive superfine — 200 paniers J. Plagniol, 12 bouteilles 24 onces, 200 do de 24 1/2 do 12 do, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille-Levée.

12 sept

BOUCHONS, olive, &c—25 bales bouchons pointus pour bière:
200 milliers qualités moyenne et supérieure en sac de 500;
400 milliers bouchons fins et très courts;
100 caisses saisons assorties;
50 do olives Verdale;
20 do fleur d'oranger;

En magasin, à vendre à prix raisonnable par A. CARRIERE, 25, Vieille-Levée.

12 sept

BRIQUES A FEU ANGLAISES—30,000 en main et à vendre à bas prix par PAYMAN & HOLDEN, 95, rue des Magasins.

12 sept

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. JULES VIENNE, comme candidat à la place de collecteur des taxes d'Etat du Cinquième District Représentatif, à l'élection de novembre prochain.

MM les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer L. PLACIDE CANONGE, comme candidat à la Chambre des Représentans pour le neuvième district représentatif.

INSTITUTION

DE Mme VAN-NOOTEN, POUR LES DEMOISELLES, *Dirigée par* Mme PIAUBERT, *Institutrice brevetée pour l'instruction primaire supérieure.*

RUE DELORD, ENCOIGNURE CAMP.

MME VAN-NOOTEN ayant résigné la direction de son établissement à Mme PIAUBERT, celle-ci prend la liberté d'informer respectueusement le public et les parens en particulier, que la session d'hiver commencera le 1er octobre.

Deux professeurs habiles ont été choisis pour les études anglaises, les études de français sont sous la direction de Mme Piaubert. Un professeur spécial d'écriture a été ajouté, et les élèves recevront une leçon d'une heure chaque jour. Mlle de Girardin donne les leçons de dessin et de peinture. Le piano et la harpe ont pour professeurs Mlle Chopard et Mme Lavillebeuve.—Les leçons de chant sont données par Mlle Duclary.—La danse est aussi enseignée dans l'établissement.—Pour les externes les prix sont de $10, $8, $6, par mois, selon l'âge et la force de l'élève. Pour les pensionnaires, $30 et $25.

Les classes durent de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, et une étude a lieu chaque jour de quatre heures et demie à six heures du soir. 14 sep

Sirop de Daphnine,

de P. A. BERTRAND, Pharmacien, Encoignure Bienville et Royale

☞ L'expérience et l'observation sont les uniques moyens de parvenir à la vérité: aussi est-ce d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dysenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aigue ou chronique. 26juin—☞

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co,

Dépôt chez P. A. BERTRAND, Encoignure Royale et Bienville

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 12 nov

POTASSE première sorte, pour imprimeurs, fabricants de savon, raffineurs de sucre, &c, à vendre par H. BONNABEL, Droguiste en gros, 37, rue Tchoupitoulas.

12 sept

CHAUX—100 barils fraîche des carrières du cap Girardeau, en débarquement, à vendre par P. H. MONSSEAUX, 218, rue St Louis.

31août

CHAUX—600 barils chaux fraîche, en débarquement des bateaux Sultana et Tuscumbia, à vendre par P. H. MONSSEAUX, 218, rue St Louis.

25 juil

AGENCE EN BRIQUES.

LE soussigné informe ses pratiques et le public en général, que les ordres pour des briques qui seront laissés au bureau de G. de Feriet, encoignure Conti et Passage de la Bourse, seront promptement remplis. M. A. Coiron est pleinement autorisé à collecter toutes les sommes qui sont dues à la briqueterie de son père. Il recevra en outre que l'attention qu'il apportera à ses affaires le rendront digne du patronage de ses amis.

2 juil—1pe3m F. S. M. COIRON

VIN—150 caisses vieux vin supérieur, en magasin et à vendre par R. D. BLOSSMAN, 12, rue Conti.

28aout

100 CAISSES eau triple de fleurs d'oranger reçues par le navire Orbita, de Marseilles à vendre par D. B. MACARTY, 226, Bourbon

29août

150 BALLES coton locale de trente au pouce, convenable pour le marché mexicain, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 12, rue Conti.

20 août

SULFATE DE QUININE—100 onces quinine de Paris, à vendre par NATHAN JARVIS & Co, enc. Magasins et Commune

20août

COUPEROSE—75 barils couperose verte, à vendre par NATHAN JARVIS & Co, enc. Magasins et Commune.

22août

ALCOOL—30 barils 92 pour cent, à vendre par NATHAN JARVIS & CO, Enc. Commune et Magasins

4sept

ALCOOL—20 barils alcool, haute preuve, en débarquement du steamer Alhambra, à vendre par NATHAN JARVIS & Co, Agents du Laboratoire de l'Ohio, enc. Magasins et Commune

4sept

BLANC DE PLOMB—10 tonneaux blanc de plomb en débarquement du navire Memphis, à vendre par NATHAN JARVIS & Co, Encoignure Magasins et Commune

4sept

QUININE—1500 onces sulfate de quinine, à vendre par NATHAN JARVIS & Co, Encoignure Magasins et Commune

ON a besoin dans une droguerie, d'un commis pharmacien capable de tenir les livres en anglais. S'adresser à H. BONNABEL, Encoignure Natchez et Tchoupitoulas.

20aout

CIGARES de la Havane—35,000 en débarquement du brick Mary A. Jones, à vendre par Fco. PUIG Y PUIG, 26, rue de la Commune

4sept

TOILE A VOILE DE COTON.—Pour tentes, prélarts et voiles, numéros assortis, marque de John Colt, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 rue St Louis

4sept

COUVERTURES FRANÇAISES—En débarquement du brick Carolina, de Marseille, 5 balles couvertures de 2 points, à vendre par PIERRE POUTZ, 93, rue de la Douane

4sept

FRUITS—300 caisses cerises à l'eau de vie
250 caisses fruits assortis do
100 do au jus, diverses marques, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée

2e août

SUCRE—350 caisses sucre de la Havane, jaune et brun, en magasin, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.

2aout

EAU DE VIE—240 futailles des marques suivantes: J. J. Dupuy, Barteau Charruyer, Martell à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée

21 aout

VINAIGRE BLANC—6 demi barriques vinaigre blanc, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO, 17 et 19, rue St-Louis

3sept

TABAC A CHIQUER, de Lilienthal, à vendre par F. VALLS, 37 Commune

31 aout

COGNAC—10 barils marque Menier frères, en débarquement du navire California, venant de Bordeaux, et à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale

7 aout

BRIQUES A FEU DE PENSACOLE—30,000 briques à feu de Pensacole en déchargement à vendre par BLOIS & FORTIER, 94 rue des Magasins

27 aout

CIMENT—250 barils ciment Rosendale et hydraulique en déchargement et en magasin, à vendre par BLOIS & FORTIER, 94 rue des Magasins

27 aout

CHAUX—400 barils chaux fraîche de Thomaston en déchargement et en magasin, à vendre par BLOIS & FORTIER, 94 rue des Magasins

27 aout

BRIQUES A FEU ANGLAISES—30,000 briques à feu, à vendre par BLOIS & FORTIER, 94 rue des Magasins

27 aout

SUCRE DE LA HAVANE—73 caisses sucre de la Havane en déchargement du brick Salvadora et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

5sept

CIGARETTES—10 caisses marque la Espanola en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par B. VALLS, 37, Commune

5sept

CIGARES de la Havane—60,000 cigares de la Havane, en déchargement du brick Salvadora, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

5sept

CIGARES PRINCIPES — Qualité véritable, de la marque du Steamboat, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

5sept

CIGARES D'IMPORTATION—Un grand assortiment de cigares, toujours en mains, de toutes qualités, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

5sept

CONFITURES de la Havane—6 barils en débarquement du brick Salvadora et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

5sept

EAU-DE-VIE et GENIEVRE du Nord—50 barils en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

2 juil

MAQUEREAUX—Nos 2 et 3, en demi-barils, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

2 juil

EAU DE FLEUR D'ORANGER—100 caisses, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

2 juil

MORUE ET HARENGS—En magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

2 juil

VIN DE CHAMPAGNE—A la Douane ou en magasin,—150 paniers Champagne Taylor ou Cordon Républicain, venant de débarquer, et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

7 juin

A VENDRE en magasin pour clore diverses factures, &c.:

20	barriques vin	Chateau Margaux.	
40	do	do	St-Julien vieux.
25	do	do	St Estèphe, bon vin p. famille.
6	do	do	vieux Roussillon.
15	do	do	ordinaire, diverses marques.
20	demi-barriques diverses qualités.		
10	barils vin Madère.		
200	do do	blanc No. 1, supérieur.	
60	do do	2,	do
100	do do	3,	bon ordinaire.

6 barriques vinaigre de vin blanc.
15 barils do do do
12 futailles 1/4 & 1/8 pipes cognac, marque Dusseaux
10 do 1/4 & 1/8 do do différentes marques
15 1/4 pipes et 1/8 do do marque Coq 1848.
40 caisses absinthe Pernaud fils, absinthe suisse.
30 do do Berthome fils, do do
150 do do Sauvajeol & Bruneton.
30 do do kirschwasser.
400 do vin rouge; 90 do vin Muscat.
50 do fruits à l'eau de vie, prunes et absinthe.
70 do cerises do do.
150 do sels de fleurs d'oranger triple.
50 paniers d'huile, grands bout. marque Plaignol.
40 do do 24 1/2 do do do.
12 balles bouchons pointus de 30 mille chaque.
5 do bouchons fins en petite palette.
50 mille bouchons surfins et réguliers.
20 caisses raisins aux jus, marque Teyssonneau.

Par N. DUBOUYT, 13, rue Toulouse

7sept

BUREAU DES DIRECTEURS DES ASSURANCES.

Nlle Orléans, 11 septembre 1849.

A une assemblée des directeurs des compagnies d'assurances tenue le 4 courant, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu que, à dater de lundi 1er octobre prochain nulle assurance ne sera faite dans aucun bureau de la ville après cinq heures du soir.

JAS. H. WHEELER, Sec. pro tempore.

11 sept—1 m

ORLEANS HIGH SCHOOL,

RUE DE L'ESPLANADE.

LA rentrée des classes au High School pour l'année scolaire de 1849—1 50 aura lieu le 1er octobre prochain.

Les fortes et solides études que l'on fait dans cet établissement d'instruction publique lui ont acquis, à la Nouvelle Orléans et dans toute la Louisiane, une réputation que le propriétaire directeur actuel, M. Erastus EVERETT, cherchera à soutenir. Outre la direction générale du collége, M. EVERETT se chargera lui-même de l'enseignement spécial de la langue et de la littérature anglaises.

Les cours de français, de littérature et de langues anciennes (grec et latin) seront confiés aux soins de M. L. DUFAU, membre de l'Université de France, ex-professeur à Paris au collége royal de Louis-le-Grand.

Les classes étant professées en anglais par M. Erastus EVERETT et en français par M. Louis Dufau ne peuvent manquer de donner aux élèves de cet établissement une connaissance approfondie de ces deux langues.

L'étude des autres langues modernes, de l'espagnol par exemple, ne sera pas négligée. Les Mathématiques, la Physique et la Chimie seront également enseignées. M. E. EVERETT a mis un soin tout particulier à s'entourer d'hommes capables et instruits. Les maîtres dévoués et actifs qu'il s'est attachés pour surveiller les élèves dans l'intérieur de la maison sont une sûre garantie de la bonne moralité et de la discipline qui ne peuvent manquer d'y régner.

La maison qu'occupe M. E. EVERETT est vaste et parfaitement aérée. Elle subit maintenant des réparations qui la rendront propre à recevoir autant de pensionnaires que d'externes. 11 sep—1 m

AVIS—M. HENRY DERON (Jamon) a l'honneur d'informer les familles qu'il peut consacrer quelques heures à des leçons particulières de Mathématiques, (Arithmétique, Algèbre et Géométrie) et de Sciences Naturelles. M. H. Deron peut également donner des leçons de langue et de littérature française, de latin, de grec, et autres branches de l'instruction. S'adresser à l'Institut, 145, rue St Louis. 11 sept—15

Marchandises Nouvelles.

REÇU par le navire Gossypium de Liverpool, les marchandises suivantes, à vendre en gros seulement:

2 caisses mouchoirs batiste fil.
3 caisses toile grise écrue.
2 caisses toile d'Irlande st. croisé.
3 balles casimir coton imprimé.
4 balles velours coton à côtes.
2 balles velours coton façonnés.
2 caisses percaline glacée couleurs assorties.
1 caisse serge coton croisé.
16 ballots coton blanc (impériale 9 pi).
20 ballots indienne imprimée.
1 caisse piqué blanc superfin.
2 caisses mérinos noir.
2 caisses alpaca noir et couleurs.
2 caisses étamine et Orléans noir.
3 caisses mérinos et alpacas façonnés.
2 caisses et offre laine fantaisie.
2 caisses cobourge laine croisé 5/4.
2 balles drap noir qualités assorties.
1 balle drap couleur, qualités assorties.
1 balle casimir laine douce.
2 caisses châles soie assortis.
2 caisses mousseline à carreaux.
1 caisse rideaux dentelle et application.
1 caisse dentelles coton assorties.
4 caisses jupons coton corde 6/4 à 10/4.
2 caisses foulards à ne riches.
2 caisses foulards coton imprimés.
1 caisse taffetas glacé nuances assorties.
2 caisses soieries assorties.
2 caisses chaussettes et bas laine pour enfans.
1 caisse capuchons et manteaux laine.
1 caisse gants soie assortis.
1 caisse gants laine assortis.
1 caisse gants peau assortis.
1 caisse rubans satin façonnés No 12.
4 caisses damas laine pour rideaux.
1 caisse chaussettes mérinos pour hommes.
1 caisse chemises de peau pour hommes.

A vendre par J. LEVOIS, No 47, rue de Chartres au premier.

11 sept

Vidanges Atmosphériques.

PAR LA POMPE PNEUMATIQUE, A LA VAPEUR.

F DATICHY & E. CLAUDE

CE nouveau système est aujourd'hui le seul en usage en France, car on opère non seulement sans aucune exhalaison fétide, mais encore en moins de deux minutes.

Nous prévenons MM. les propriétaires de ne pas confondre notre système avec celui de MM. nos confrères qui disent opérer par de nouveaux procédés de désinfectants.

Bureau.—Passage de la Bourse, 1...; entre St Louis et Conti—Nos ateliers, rue Royale, 236.

11sept

Nouveau Système de Vidanges à la Pompe.

AVEC DESINFECTION ET POMPES DE FOSSES INODORES PORTATIVES.

Trimaille, Entrepreneur,

Passage de la Bourse, No 9, entre St-Louis et Conti. Etablissement rue Claiborne, entre St-Philippe et Ursulines

Nota—Voir l'apparence des Cours en ce présent Office.

9 aout

TEREBENTHINE et huile de lin—En déchargement du navire Quebec, 30 barils térébenthine et 50 barils huile de lin, à vendre par NATHAN JARVIS & CO, enc. Magasins et Commune

11sept

VITRES—300 caisses 10 x 12, 8 sur 10 et 12 sur 18, vitres en déchargement du navire Mary d'Orléans, à vendre par NATHAN JARVIS & Co, enc. Magasins et Commune

11 sept

MAQUEREAUX—200 barils maquereaux frais Nos 3, en débarquement et à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 6e, rue des Magasins.

11sept

CLOUX—500 barillets en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 6e, rue des Magasins

11sept

POIVRE—150 sacs poivre noir de Sumatra, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 6e, rue des Magasins.

11sept

PIMENTO.—200 sacs, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 6e, rue des Magasins.

CAFE JAVA—150 sacs café Java du vieux gouvernement, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 6e, rue des Magasins.

11sept

THE.—150 boites Impériales, poudre à canon, en débarquement et en magasin, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 6e, rue des Magasins

11sept

SALERATUS—100 barriques et barils, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 6e, rue des Magasins.

11sept

MALAGA—50 barils vin Malaga sec, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 6e, rue des Magasins

11sept

CAFE DE RIO—700 sacs très supérieur, à vendre par J. W. STANTON & CO, Encoignure Magasins et Lafayette

8 sept

BLANC de baleine — 150 caisses New-Bedford, grandeurs assorties, à vendre par J. W. STANTON & CO, Encoig Magasins et Lafayette.

8 sept

CHANGEMENT DE DOMICILE.

VICTOR, restaurateur, Place d'Armes, prévient sa nombreuse clientèle que lundi matin 3 septembre, il fera l'ouverture de sa nouvelle maison, rue Toulouse, 27, entre Chartres et Levée.

Le public en général est engagé à vouloir visiter son nouvel Etablissement.

Beaux salons au 1er pour dîners et soupers particuliers. 3sept—15f

ON demande à louer pour 4 à 6 mois, 15 à 20 bons NEGRES laboureurs. Ces esclaves seront bien nourris et recevront tous les soins possibles. Le lieu où ils devront travailler est situé sur l'un des points les plus salubres du Golfe. 25août

A LOUER—Un jeune nègre âgé de 15 ans, très actif et intelligent, bon cocher et habitué au service d'une maison. S'adresser au No 32, Vieille Levée. 29 aout

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié de Beatty & Frazier, à vendre par E. J. HART & CO, 15, rue de Chartres

7sept

A LOUER—Pour le 1er octobre—Trois magasins situés rue de la Douane, Nos 40, 46 et 48, entre la rue Chartres et le Passage de la Bourse.

S'adresser à C REDON, encoignure des rues de Chartres et de la Douane. 4 sep

VICTOR,

RUE ST-CHARLES, 16.

IMPORTEUR DE MARCHANDISES FRANÇAISES ANGLAISES ET AMÉRICAINES, vient de recevoir et offre à vendre, en gros et en détail, un grand assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE

Chemises de toile—Chemises en coton à devants de toile—Chemises en coton, cravates et écharpes brodées de tous genres.

Gilets de peau, caleçons et bretelles de tous genres. Un grand assortiment de GANTS JOUVIN et autres, gants de soie, cannes, parapluies, de tous les genres. Foulards de poche et mouchoirs de toile pour hommes et dames. Brosses et peignes de toutes espèces, bourses et porte monnaie, nécessaires pour hommes et pour dames; coutellerie, etc.

Un assortiment complet de PARFUMERIE

PERAQUENA, TOUPETS et cheveux de toute sorte pour hommes et pour dames. 17 do

NOUVELLEMENT reçus et à vendre:
Cinq cents bons saucissons d'Arles,
Trois cents do do des Pyrénées,
Quatre cents do do de Marseilles.

JEAN FISSE, Encoig. Royale et St-Pierre.

6 sept

A VENDRE, nouvellement reçu—80 meules fromages Gruyère.
80 douzaines têtes de maure.
4 barriques de vin pour familles.
300 demi-boites truffes.
Cèpes, champignons, petits pois.

Et un assortiment général de groceries pour familles.

JEAN FISSE, Encoig. Royale et St Pierre.

14aout

BAINS SULFUREUX ET DE VAPEUR.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a continué à préparer et administrer ces Bains dans le local ou se trouve sa fabrique de parfumerie, rue Saint-Louis, No 253, entre les rues Villeré et Robertson.

L'efficacité de ces Bains est déjà connue dans un grand nombre d'affections chroniques de la peau, telles que la gale, le prurigo, les dartres, la teigne, &c, &c. On s'en est servi avec un succès remarquable contre d'autres maladies très souvent rebelles aux ressources de l'art, comme les rhumatismes anciens, la goutte atonique, la paralysie, les scrofules, les engorgemens des glandes, du sein, ceux des ganglions lymphatiques et des articulations. Des médecins distingués en font les plus grands éloges et les prescrivent journellement dans les maladies invétérées, qui réclament l'emploi d'un agent sudorifique puissant. Les succès obtenus par cette méthode de traitement sont confirmés par le laps de temps qui s'est écoulé depuis la guérison des malades.

Le soussigné espère que les soins qu'il a mis à satisfaire les personnes qui ont honoré son établissement de leur patronage, lui procureront pour l'avenir la confiance des malades dont le traitement réclame l'application des bains sulfureux ou de vapeur.

F. MAUSSERET.

13mai—1an

$20 de récompense.

PERDU, un grand cheval bay à queue noire, ferré des quatre pieds, âgé d'environ six ans et mesurant dix-sept mains de hauteur. On apercevait la marque du collier sur l'épaule. Aussi—Une jument cheval [illegible] blanche, marquée sur l'épaule [illegible] dans un diamant, queue longue. [illegible] au soussigné les animaux [illegible] compense et dessus. [illegible] à la [illegible] de Louis.

11 sept—3f

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.

PARFUMERIE DE PARIS.

L. BUSSY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St Louis.

22 déc—1an

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK, No 200, Rue du Cirque No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés

L. A. GUILLEMAIN,

15 mai—1an

Changement de Domicile.

F. JOHNS a transporté son bureau du No 94 rue du Camp au No. 65, rue du Canal, deuxième porte au dessous de celle de St-Charles, où il continuera à faire le courtage de coton. 4sept—1m

BANQUE DE CITÉ

Nlle Orléans, 1er septembre 1849.

LA Direction de cette Banque a déclaré un dividende de 4 p. 0/0, provenant des bénéfices réalisés durant le dernier semestre et payable aux actionnaires, lundi 10 courant et jours suivants.

3sept K. J. PALFREY, Caissier

MALADIES DE LA PEAU.

SIROP DE GIRARD.

Reçu par les derniers arrivages et en vente chez

F. P. Ducongé, rue de Chartres, 39, Seul dépôt de la Nlle-Orléans.

MALADIES de la peau telles que dartres, syphilis, scrofules, gale, goitre, rhumatismes, boutons, démangeaisons, ulcères, etc. Guérison prompte, certaine et sans retour due par l'emploi du sirop sudorifique préparé par H. GIRARD, pharmacien, rue d'Enghien, No. 4, à Paris, approuvé par MM. les professeurs de la Faculté de Médecine et publié par ordre du gouvernement.

Ce sirop, purement végétal, est reconnu par l'Académie royale de Médecine de Paris comme préférable à tous les dépuratifs connus jusqu'à ce jour. Il est d'un emploi facile et d'un goût agréable, une cuillerée dans un verre d'eau suffit une tasse de tisane concentrée. Il est employé également comme tonique et comme rafraîchissant, il excite l'appétit, facilite les digestions, dissipe les glaires et détruit la constipation; enfin, il purifie le sang, corrige la trop grande âcreté des humeurs, rétablit la transpiration, l'embonpoint et la fraîcheur du teint.

Le flacon se vend à Paris à 10 fr. avec l'instruction. 15 juin

A LOUER.

DEUX magnifiques salons pouvant être réunis en un seul, dans la maison au 1er, avec à l'encoignure Canal et Bourbon, parfaitement convenables pour Etude de notaire ou Bureaux de banquiers. Possession en sera donnée immédiatement.

N. B. On ne louera pas pour résidence.

3sept ☞ B. D. FANIS.

AVIS.

MR G. BOYER a l'honneur d'informer le public qu'il a repris la direction de son institution, rue Conti, No. 148, et qu'il n'a nullement l'intention ni de l'abandonner, ni de la céder à des mains étrangères. 21 aout

California Planing & Saw Mill.

Rue de la Levée, No 165, entre les rues du Congrès et de l'Independance.

CET établissement a toujours un grand assortiment de planches de pin et de cyprès très secs. Bois de charpente de toutes dimensions et des meilleures qualités.

Poteaux et lambourdes de cèdre.

Dépôt de planches préparées avec soin, ainsi que voliges passées au rabot.

Cet établissement situé sur le fleuve, ayant le privilège du wharf, offre un grand avantage et une grande économie de charroi aux navires qui veulent prendre un chargement de bois de charpente.

Sable du fleuve à bon marché.

Les omnibus de la Troisième Municipalité ont leur station près de l'établissement.

Les ordres laissés chez Llado, pharmacien, rue Condé, 27, entre Ste-Anne et Dumaine, sont promptement exécutés. 7 sept

AVIS.

LA société existant entre les soussignés sous la raison commerciale de HOGAN, TUREAUD & CONAND, a été dissoute d'un commun accord à partir du 30 juin dernier, les membres de la société feront usage de la signature en liquidation seulement.

HOGAN, TUREAUD & CONAND.

7sept— Nlle-Orléans, 6 septembre 1849.

LES soussignés ayant acheté l'intérêt de M. Victor Conand, continueront la quincaillerie, et sollicitent le patronage accordé à l'ancienne maison.

Nlle Orléans, ce 6 septembre 1849.

HOGAN & TUREAUD.

7sept— 29 Vieille-Levée

EXCHANGE ST-LOUIS.

Café et Grocerie à vendre.

SITUÉ ENCOIGNURE DES RUES ST-LOUIS ET MARAIS.

UN café connu sous le nom d'Exchange St Louis, avec billard et assortiment complet de liqueurs. La grocerie attenante bien pourvue de marchandises et quatre chambres garnies. A vendre à l'amiable jusqu'au 30, passé ce temps, il sera vendu à l'encan. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 8 sept—10

A LOUER—Environ trois ACRES d'excellente TERRE, séchée, convenable à un jardinier ou à un laitier, au bord de la rue Apollon, entre celles de André et Jackson, à Lafayette. S'adresser au magasin de grains No 20, rue du Canal, nouvelle batisse. WM DINN, agent. 1sept

EN magasin et à vendre par Eug. Rochereau & Co, 17 et 19, rue St Louis, les articles suivants:

11 demi barriques Vin blanc.
8 barriques do do
6 huitièmes de pipe Eau de Vie 17 quarts do.
15 do Madère 8 huitièmes do do
15 Boites Nougat. Anisette 4 do Tafia.
4 do Vieux Madère London Particular.

A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 17 et 19, rue St-Louis

10 sept

A VENDRE, d'importation récente:
25 barriques Vin rouge bon ordinaire.
100 barriques Vin de choix, pour famille.
220 barils Vin blanc Haut Sauterne.
25 balles de 30,000 chaque bouchons pointus.
10 balles de bouchons réguliers.
25,000 Bouchons à Dame-jeanne.
125 caisses Absynthe de la marque Sauvajol, 70 do Kirsch Bruneton & Co.
20 quarts 1/4 pipe Eau-de-vie 4me preuve, de 13 huitièmes de la marque F. Boiteau, Cognac.
300 caisses Fruits à l'eau de vie.
112 do Vin fin en 1/2 et grandes bouteilles.
20 do Vin blanc Haut Sauterne, en 1/2 et grandes bouteilles.

Par POUGET FILS, No 19, rue Conti, entre Chartres et Levée.

10 sep

EN magasin, d'importations récentes:
50 barriques Vin rouge, Marseille.

25	do.	do.	St Julien.
20 1/2	do.	do.	do.
30	barils imitation Porto.		
40	do.	do.	Madère.

10 1/2 pipes Cognac.
10 barriques Vin vieux, Margaux.
300 caisses Muscat, Frontignan.
100 do. Muscat, Lunel.
100 paniers Champagne, Cordon bleu, Belle Créole, etc.
100 balles Amandes Languedoc.
250 Caisses Vin rouge, St. Julien, Côte Rotie.
100 paniers Huile d'Olive.
40 paniers bouteilles vides, 22 onces et Rhinmosen.
50 balles de 30,000 chaque Bouchons réguliers, fins, surfins et superfins.

A vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis.

10 sep—15f

AU DRAWBACK—75 paniers Champagne Cordon bleu.
5 demi pipes cognac.
200 caisses muscat de Frontignan
50 do absynthe.

A vendre par PAUL JUGE Fils & Co, 27, rue St Louis.

10sept

Platilles, Britanias et autres toiles.

REÇU par les derniers arrivages, un grand assortiment des marchandises suivantes:

Platilles royales, britanias, créas à la morlaix, listados, toiles à chemises, coton 12/4 blanc et écrue pour draps de lits, service de table diapré, serviettes à bandes, diapré de Russie, toile de Courtrai, mouchoirs batiste, jaconats blancs et imprimés, ginghams, toile du nord, mousselines en livres, linons, victoria, scballa et madras, ainsi que beaucoup d'autres articles, à vendre par McDOWELL & PECK, 96, rue Gravier.

10 sept

Couvertes et Casimirs Tweeds.

REÇU par le Falcon et autres arrivages de New-York:
8 balles couvertes Whitney.
6 caisses Tweeds à carreaux et casimirs.
4 do mousseline de laine.
2 do barége sombre.
10 do cotonnades.

McDOWELL & PECK, 96 rue Gravier

10 sep

Cotons blancs et écrus, Indiennes, &c.

EN débarquement et à vendre.
20 caisses Impériales, coton blanc,
10 caisses Providence, coton pour draps
30 balles do écru do 7/8
12 do Mohawk do do 9/8
20 do Dorchester Tickings
10 caisses indiennes brunes 6 do do bleue et orange.
6 do indiennes, qualité supérieure pour le marché mexicain, à vendre par McDOWELL & PECK, 96, Gravier.

10sept

LES soussignés, agents de la maison de Lacave et Echecopar, de Cadix, ont constamment un assortiment de vins de Xerès, qu'ils offrent à vendre à bas prix et à des conditions libérales.

DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 35, rue Natchez.

18 sept—3m

A VENDRE par les soussignés à l'arrivée de la barque Nancy W. Stevens, de New-York:
100 quarts de pipes "Burgundy Port" qualité supérieure.
35 huitièmes de madère de la marque P.

Le tout ayant droit au drawback.

DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 35, rue Natchez.

31 aout

A Vendre en débarquement de la barque Sylphide, de Bordeaux,
12 barriques vin rouge "Montferrand".
18 barils vin blanc "Sauterne".
6 quarts de pipes cognac de la marque J. Menier Frères.

DUFOUR, WILLIAMSON & CO., 35, rue Natchez

28aout

A VENDRE au débarquement du brick Lucina, de Bordeaux,
2 caisses pâtés truffés en demi et quarts boites.
20 do champignons au naturel.
9 do sardines à l'huile et au beurre.

DUFOUR, WILLIAMSON & Co., No 35, rue Natchez

27juil

CHAUDIERES A SUCRE—Une machine à vapeur de 12 sur 36, et toujours en main, un assortiment complet de chaudières à sucre en fer fondu et de différentes dimensions. Ces chaudières sont faites d'après les derniers modèles de New-York, à vendre par BONNER & SMITH, 33 rue du Camp

16ju—3m

COGNAC—50 quarts eau-de-vie Jean Jacques 2me preuve, 1846; 50 huitièmes do do do; 100 demi-pipes do Alex. de Montezon, 1ere preuve, 1840; 150 quarts do do 15 demi do cognac Jean Louis, 1825, 20 quarts do do do, sous les clefs de la Douane, et à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

26aout

VIN DE PORTO—492 quarts vin de Porto, de la marque F. Durand & Co.
40 demi pipes do do

En débarquement du navire Quatre Sœurs, et à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

23aout

VINS—40 barriques vin de Haut Talence, 20 do do Médoc.
150 caisses vins fins et extra fins, [illegible]

J. & J. [illegible]

[illegible]

ELECTIONS DU CINQ NOVEMBRE.

CANDIDATS.

POUR SHERIF.

JAMES E. PRERET.
JOHN L. LEWIS, Shérif actuel.

POUR JUGES DE PAIX ET CONSTABLES:

TROISIEME COUR.

Juge—RICHARD RICHARDSON
B. BRADLEY, juge actuel
PAUL [illegible]
Constable—V[illegible]

QUATRIEME COUR.

Juge—ALEXANDRE DIRBES juge actuel
FRANÇOIS CALONGNE.
EUGENE BOUNY.

Constable—FRANCIS MOUNEY
ULYSSE CHEVALIER
L. C. JUMONVILLE.
PAUL EMILE CROZAT.
J. BARNES.

POUR GREFFIERS:

PREMIERE COUR DISTRICT:

ALFRED ROUSSEAU, greffier actuel.
WILLIAM A. NOTT.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT

TH. C. POOLE, greffier actuel
EMILE WILTZ.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT

THOMAS GILLMORE, greffier actuel
ALBERT FABRE.
JOHN B. LEEFE.
ALEXANDRE CUVILLIER
J. B. F. MAXENT.
JAMES A. HOPKINS.
GEO W HARBY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT

PROSPER LEBLANC, greffier actuel
CHARLES CUVELLIER.
GEORGE A. POSDICK.

POUR COLLECTEURS DE TAXES

Troisième District Représentatif—Canal, Julia, Levée et Chemin de la Metairie.
A. W. SCATES, collecteur actuel

Quatrième District Représentatif de la rue de Canal à la rue St Louis
CHS. V. HURTUBISE

Cinquième District Représentatif—St Louis, Levée, St Philippe et le Lac.
J. B. DIONIS, collecteur actuel
DENIS FERNANDEZ

Sixième District Représentatif—de la rue St - Philippe à l'Esplanade
JOHN N. ELLIOT, collecteur actuel

POUR CORONER.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer le capitaine ROBERT SPEDDEN, coroner actuel, comme candidat à la place de coroner pour la paroisse d'Orléans, aux élections de novembre prochain.

LE PEUPLE

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer JAMES LILLY, comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour le quatrième district représentatif, à l'élection du 5 novembre prochain.

M. Lilly étant propriétaire et offrant toutes les garanties possibles aux contribuables et à l'Etat, mérite de réunir les suffrages.

CONTRIBUABLES

☞ Le col. ROBT. M. McALPIN est candidat à la place de shérif de la paroisse d'Orléans, sujet à la décision d'une convention whig.

FILLMORE RANGERS.

☞ Messieurs les Editeurs—Veuillez annoncer THOMAS McKEON (collecteur actuel) comme candidat à la place de collecteur des taxes d'Etat du quatrième district représentatif, à l'élection du 5 novembre prochain. Le District est borné par les rues Canal et St-Louis, le fleuve et le Chemin de la Metairie.

LES soussignés se sont associés pour exercer la profession d'avocat.

M. M. COHEN, DAVID C. LABATT, 24, Exchange Place vis à vis le Bureau de la Poste

24juil—1a

DARD, Medecin Veterinaire,

Successeur de M. Duffau,

A l'honneur de prévenir le public de la Nouvelle Orléans et des environs, qu'il continue de soigner les animaux domestiques et a tenu son office de la rue St Louis au [illegible] S'adresser rue Bourbon [illegible] St-Louis et Bourbon ou chez M. Morton, encoignure Toulouse et Dauphine.

5 sept—3m

UNIVERSITÉ DE LA LOUISIANE.

LE département des belles lettres de l'Université de la Louisiane sera (r)ouvert lundi 3 septembre. Les parents et tuteurs sont invités à envoyer leurs enfants ou pupilles aussitôt que possible. L'établissement est situé dans la rue Commune entre les rues Baronne et Philippa.

4 sept—3pe ☞

Changement de Domicile.

LA maison GARNIER FRERES a transféré ses magasins rue Conti, No. 15. Ils offrent à vendre à leurs amis et au public en général, vins pour familles, différentes qualités et liqueurs.

8sept—15f

Aux Payeurs de Taxes de la Troisième Municipalité.

A vendre en somme à la convenance des acheteurs, des billets de la 3me Municipalité convenables pour le paiement des taxes. S'adresser à BAILEY & B[illegible]ATER, 77, rue Commune.

6sept

A VENDRE à l'amiable—Une maison en bois, 2 étages, rue St-Pierre, No 10, entre Chartres et Royale. S'adresser sur les lieux.

20 aout J. FISSE.

UN bon ouvrier facteur de pianos trouvera de l'occupation en s'adressant chez M. J. Faivre rue Conti, 47. 20 aout

ON DEMANDE 10 Nègres vigoureux pour travailler sur une plantation pendant la roulaison. S'adresser à AUGUSTIN & THIBAUT, 10, rue Conti.

29aout ☞

Graines fraîches de jardinage, Récolte de 1849.

Par le steamship Falcon.

LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment de graines fraîches, se composant comme suit:

Laitue,	Carottes,
Radis,	Choux,
Haricots,	Epinards, Navets.

Les jardiniers peuvent s'approvisionner par quantités à leurs convenances, à des prix modérés.

D. MAUPAY, 93 rue du Camp

8sep

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—425 caisses en déchargement des navires Leodes, Albers et Grenada, à vendre par R. G. ROBB, 19, rue de la Douane.

8sept

Bottes, Souliers et Brodequins—70 caisses actuellement en débarquement des navires Grenada et Yarmouth, à vendre par G. W. DUNBAR, 30, rue de la Douane

8sept

CIGARES DE LA HAVANE—70,000 cigares de la Havane, des marques les plus renommées, en débarquement du brick Adams Gray, et à vendre par Fco. PUIG & PUIG, 26, Commune.

10sept

EAU DE VIE—8 huitièmes de pipe Eau-de-vie Menier frères, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St. Louis

10 sep

SHALLS Terkère et Cachemires, venant d'arriver par le Falcon, de New-York.

4 caisses schalls Terkère et cachemires, articles supérieurs, tout laine, à vendre par McDOWELL & PECK, 96, rue Gravier

10 sept

AVIS.

Réouverture des Bains Louisianais

RUE DES REMPARTS, 110, ENTRE ST LOUIS ET TOULOUSE.

LES sus-dits bains, fermés pour cause de difficultés survenues entre les propriétaires, seront réouverts le 22 juillet 1849, où il sera, comme par le passé, donné des bains de tous genres. Et les soins, la propreté et la modicité des prix sont des titres à sa recommandation, aucun autre établissement de ce genre ne méritera plus que celui ci le patronage du public.

N. B.—L'établissement, dans la distribution de sa construction a un côté destiné exclusivement au service des dames.

Nouvelle-Orléans, le 22 juillet 1849.

24 juil—3m

BAINS! BAINS!

LES bains, récemment construits, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, sont maintenant ouverts au public. Les chambres sont bien éclairées, parfaitement aérées. On peut y prendre des bains chauds et froids, ou des bains de douche. Le propriétaire n'a rien épargné pour satisfaire le goût et les besoins des amateurs.

Le propriétaire de cet établissement fait maintenant construire, rue Conti, près le coin de la rue Dauphine, sur l'emplacement des anciens bains, un nouvel établissement qui surpassera tous ceux qui existent aujourd'hui à la Nouvelle Orléans. On y pourra prendre des bains chauds, froids, bains de douche, de vapeur, sulfureux et autres, depuis 5 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.

12 juillet—3m

BAZAR LOUISIANAIS.

Rue Condé, No 54.

Mme M. VIDAL & CO.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages de France et d'Allemagne, leur assortiment de printemps, en une très grande variété d'articles trop nombreux pour être détaillés. Ils prient les dames et messieurs respectueusement de vouloir visiter leur magasin ou l'on trouvera à très bas prix les objets suivants:

Ombrelles très riches et ordinaires pour dames et enfants.
Eventails, dernier genre.
Fournitures pour bureau.
Passementerie et frange, grand assortiment.
Portefeuilles et souvenirs.
Parfumerie Monpelas.
Bourses et sacs.
Boites à ouvrage et nécessaires pour hommes.
Quelques jolies toilettes en papier maché, très riches, des manufactures de Bermingham, en Angleterre.

Les soussignés espèrent que par les prix modérés et la fraîcheur de leurs marchandises ils attireront l'attention du public, et satisferont les personnes qui leur feront l'honneur de visiter leur bazar.

7mars—

Terrain à vendre à Lafayette.

UN terrain touchant à l'encoignure des rues Philippa et Fulton, ayant 31 pieds 9 pouces 6 lignes face à la rue Fulton, sur 150 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles. S'adresser à l'encoignure Bienville et passage de la Bourse, au [illegible] O CABAR [illegible]

Huile chimique ou camphène, et Dépôt de Gaz

LE soussigné a reçu [illegible] un magasin une grande quantité de [illegible] de première qualité et qui sera toujours [illegible] attendu qu'il [illegible] des manufactures [illegible] de fabriques du Nord [illegible] qu'il se [illegible] marché [illegible]

[illegible] & Co.

21 nov

[illegible] en débarquement du navire Ontario, [illegible] et à vendre par NUMA LACOSTE, 147 rue Royale

7 sept